

## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances

Marseille le 12 avril 2016

Madame l'Adjointe au Maire,

Ayant pris connaissance de l'article publié vendredi 8 avril sur le site internet Destimed, et sous réserve de l'exactitude des propos qui vous sont attribués sous le titre "le coup de colère de Caroline POZMENTIER", je souhaite préciser certains points :

- Je n'ai pas indiqué que la cellule d'aide psychologique avait été mise en place par Mme Samia GHALI, mais qu'elle avait été activée à sa demande le dimanche 3 avril, ce qui est l'exacte vérité.
- Cette cellule, dépendant du SAMU de Marseille est placée sous l'autorité du directeur de l'ARS qui en finance l'intégralité.
- Le SAVU Service d'Aide aux Victimes d'Urgence de l'association d'aide aux victimes à laquelle vous faites référence est, elle, activée par le procureur de la République. Ce service est financé selon une clef de répartition qui, si elle inclue bien les collectivités territoriales ne correspond pas aux montants évoqués dans l'article. En effet, en 2015 les cofinancements étaient de :

## Financements Etat:

- FIPD:

130 000 €

Financements Collectivités territoriales :

- Région :

70 000 €

- Département :

70 000 €

- Ville de Marseille :

60 000 €

- GIP Politique de la Ville :

10 000 €

Je vous prie d'agréer, Madame l'Adjointe au Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Yves ROUSSET

Madame Caroline POZMENTIER Adjointe au Maire de Marseille Hôtel de Ville 13233 MARSEILLE CEDEX 01